

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le Maire. Il retrace l'ensemble des opérations, quel que soit leur nature, réalisées au cours de l'année 2020.

Le compte administratif a été voté le 07/04/21 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

RESULTATS DE 2020

NATURE	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Dépenses réalisées	102 971,38	671 926,26	774 897,64
Recettes réalisées	74 239,21	683 426,59	757 665,80
Résultat de l'exercice	-28 732,17	11 500,33	-17 231,84
Résultat reporté	-1 195,31	146 947,28	145 751,97
Résultat de clôture	-29 927,48	158 447,61	128 520,13

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Vue Générale de la section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice 2020	671 926,26	683 426,59
Report exercice 2019		146 947,28
Total réalisations	671 926,26	830 373,87
Résultat exercice 2020		158 447,61

2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement se répartissent comme suit :

	CA 2020
011 - Charges à caractère général	161 246,25
012 - Charges de personnel	333 894,18
014 - Atténuation de produits	44 125,00
042 - Opération d'ordres entre section	25 702,58
65 - Autres charges de gestion courante	81 583,03
66 - Charges financières	5 836,70
67 - Charges exceptionnelles	19 538,52
TOTAL	671 926,26

Chapitre 011 : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures, équipements publics et des services : électricité, gaz, eau, téléphone, chauffage, carburant, repas scolaires, fournitures scolaires, fournitures administratives, frais d'affranchissement, contrats de maintenance, primes d'assurance, fournitures et travaux pour l'entretien des bâtiments, ... Au regard du budget prévisionnel, les dépenses à caractère général sont en baisse de 31,02 %.

En effet, la crise sanitaire liée à l'épidémie de la Covid-19 a notamment engendré :

- Une baisse des dépenses de fourniture de repas (compte 6042) du fait de la suppression des petits centres aérés ;
- Une baisse des dépenses d'électricité et de gaz (compte 60612) car l'école et les salles municipales ont été fermées une partie de l'année ;
- Une baisse des dépenses des intervenants extérieurs (compte 611) liée à la suppression des activités durant les mercredis loisirs et centres aérés ;
- L'annulation du séjour camping durant le centre aéré d'été (compte 6132) ;
- L'annulation des visites périodiques de sécurité (compte 6156) reportées sur 2021 ;
- L'annulation des formations BAFA/BAFD (compte 6184) ;
- L'annulation des fêtes et cérémonies et des sorties péri et extra scolaires (comptes 6232 et 6247) ;

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel. Il est en baisse de 2,85 % par rapport au budget prévisionnel. Cette baisse s'explique notamment, d'une part, par le fait que les besoins en personnel de remplacement et animateurs de centres aérés ont été moins importants que prévu suite aux confinements et, d'autre part, le CNFPT (Centre National de la Formation de la Fonction Publique Territoriale) n'a pas sollicité, à titre exceptionnel, les communes pour le versement de la cotisation qui lui est due pour les mois de novembre et décembre 2020.

Chapitre 014 : Il s'agit de l'attribution de compensation versée au Bassin de Pompey dans le cadre des charges transférées suite aux reprises de compétences par l'EPCI et de la contribution de la commune au Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC).

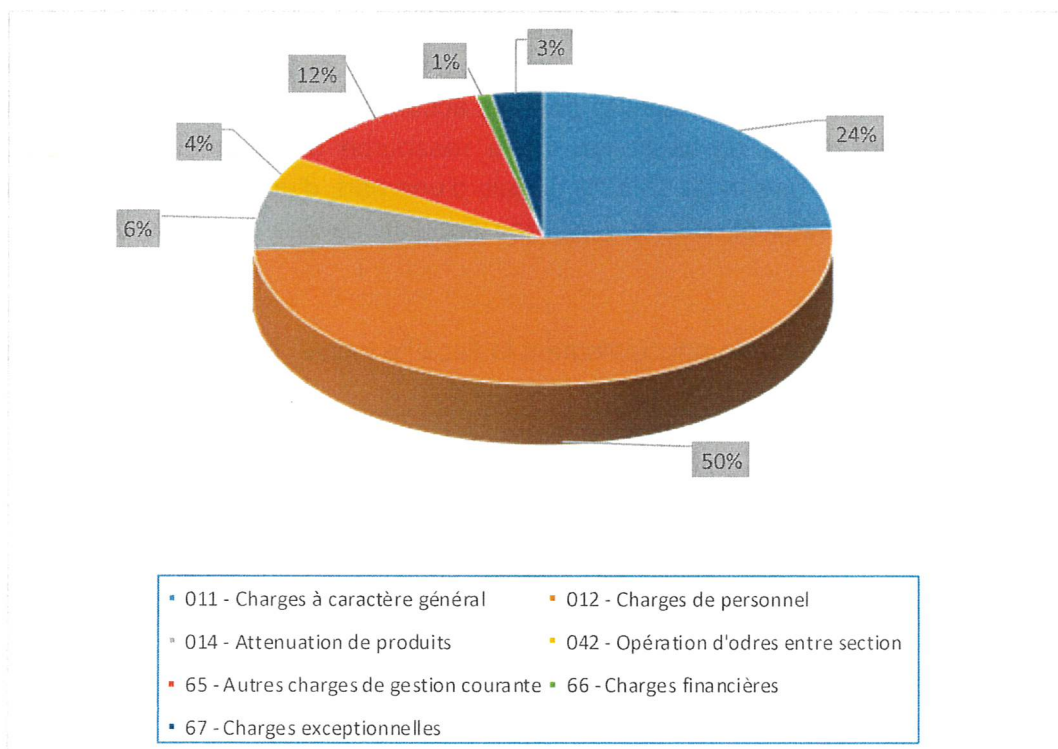
Chapitre 042 : Ce chapitre concerne les opérations d'ordres entre section (sorties d'inventaire et amortissements).

Chapitre 65 : Ce chapitre correspond aux versements des indemnités et cotisations des élus, à la participation annuelle versée au service incendie (SDIS), ainsi qu'au versement des subventions attribuées aux associations et au CCAS.

Chapitre 66 : Il s'agit du remboursement des intérêts des emprunts.

Chapitre 67 : Ce chapitre concerne principalement l'annulation de titres de recettes sur l'exercice antérieur suite à une régularisation de vente de bois qui n'était pas soumise à TVA.

2.1. Répartition des dépenses de fonctionnement



2.2. Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

- Entre 2017 et 2018 : + 0,06 %
- Entre 2018 et 2019 : + 1,59 %
- Entre 2019 et 2020 : + 4,35 %

3. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement se répartissent comme suit :

	CA 2020
013 - Atténuations de charges	1 210,00
042 - Opérations d'ordre entre section	2 877,38
70 - Produits des services	142 353,73
73 - Impôts et taxes	243 255,00
74 - Dotations et participations	196 869,30
75 - Autres produits de gestion courante	63 033,31
77 - Produits exceptionnels	33 827,87
TOTAL	683 426,59

Chapitre 013 : Ce chapitre comprend uniquement une aide de l'Etat pour le remboursement des frais de personnel lors de la crise sanitaire.

Chapitre 042 : Il s'agit des opérations d'ordre entre section (cessions).

Chapitre 70 : Est enregistré à ce chapitre le montant des ventes (coupes de bois, taxe d'affouage, achat de concession dans les cimetières), produits afférents aux activités annexes (redevance d'occupation du domaine public, bail de chasse, locations de salles, de terrains) et les prestations de services (services péri et extra scolaires, mise à disposition de personnel au Bassin de Pompey suite à la reprise de la compétence restauration scolaire, indemnité compensatrice de la Poste pour la tenue de l'Agence Postale Communale). Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements du Bassin de Pompey pour la mise à disposition du personnel durant la pause méridienne et par les familles pour les accueils péri et extra scolaires ainsi que par les indemnités compensatrices de la Poste. Cette ressource représente : 90 667,80 €, soit 63,69 %. Ce chapitre est en baisse de 18,52% du fait, d'une part, d'une fréquentation moindre des services péri et extra scolaires et, d'autre part, des annulations des locations de salles, dues à l'épidémie de la Covid-19.

Chapitre 73 : Ce chapitre concerne principalement la fiscalité locale. Il se détaille comme suit :

Articles	Désignations	CA 2020
73	Impôts et taxes	243 255,00
73111	Contributions directes	193 716,00
7331	Taxe enlèvement O.M.	722,00
7343	Taxe sur pylônes électriques	25 400,00
7381	Taxe additionnelle aux.droits de mutation	23 417,00

Les taux d'imposition communaux n'ont pas évolué depuis 2013.

Chapitre 74 : Il concerne essentiellement les dotations de l'Etat. Il se détaille comme suit :

Articles	Désignations	CA 2020
74	Dotations et participations	196 869,30
7411	DGF forfaitaire	125 404,00
74121	Dotation Solidarité Rurale	21 694,00
74127	Dotation Nationale de Péréquation	9 689,00
744	FCTVA	1 760,24
74718	Autres dotations	1 308,03
7473	Départements	362,00
7478	Autres organismes	17 512,03
74832	Attribution Fonds Départemental T.P.	10 717,00
74834	Etat Compensation TF	75,00
74835	Etat Compensation TFNB	7 848,00
7488	Autres attributions et participations.	500,00

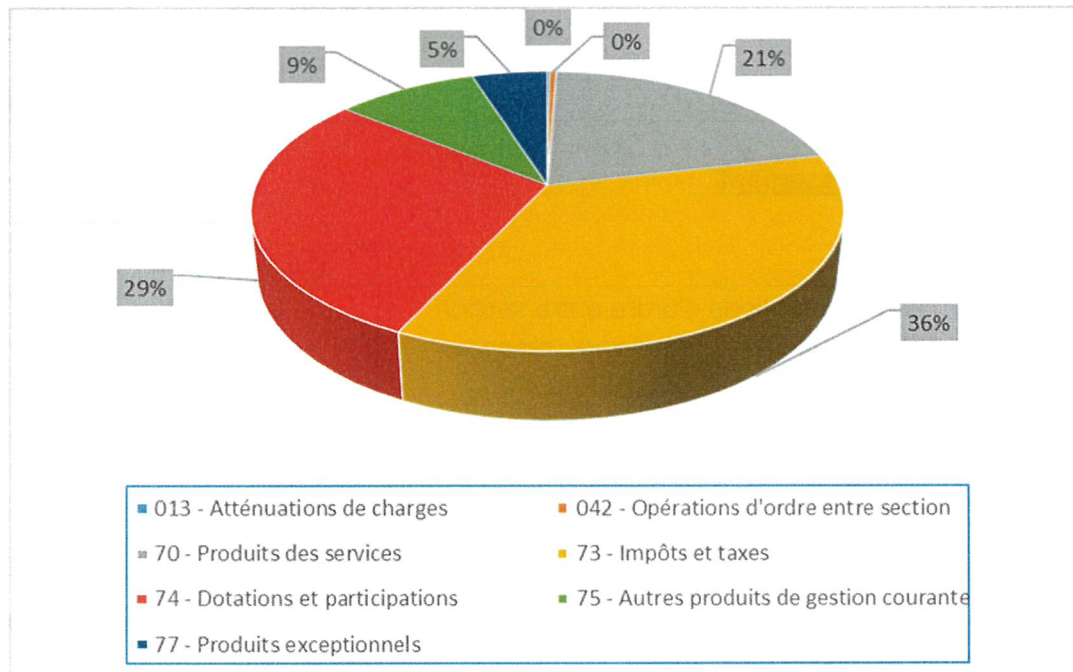
Le montant total des recettes réalisées au chapitre 74 est resté équivalent à celui de 2019.

Chapitre 75 : Sont inscrits à ce chapitre les revenus liés à la location de logements communaux et aux charges locatives.

Chapitre 77 : Ce chapitre comprend notamment :

- Le produit des cessions d'immobilisations pour 9 042,62 €,
- Le remboursement des indemnités journalières du personnel,
- Le transfert du déficit eau au Bassin de Pompey suite à la reprise de cette compétence d'un montant de 23 676,92 €.

3.1. Répartition des recettes de fonctionnement



SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Vue Générale de la section d'investissement

	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice 2020	102 971,38	74 239,21
Report exercice 2019		-1 195,31
Total réalisations	102 971,38	73 043,90
Résultat exercice 2020		-29 927,48

2. Les dépenses d'investissement

	CA 2020
040 - Opérations d'ordre entre section	2 877,38
10 - Dotations, fonds divers, réserves	4 980,27
16 - Remboursement d'emprunts	29 769,57
21 - Immobilisations corporelles	65 344,16
TOTAL	102 971,38

Chapitre 040 : Il concerne les opérations d'ordre entre section (cessions).

Chapitre 10 : Ce chapitre correspond au transfert de l'excédent de l'eau 2019 suite à la reprise de cette compétence par le Bassin de Pompey.

Chapitre 16 : Il concerne le remboursement du capital des emprunts.

Chapitre 21 : Il correspond aux immobilisations corporelles détaillées ci-dessous :

Opérations	Désignations	Montants
2001	Frais de géomètre vente parcelle	1 380,00 €
2005	Outillage service technique	4 156,44 €
1803	4 PC pour TBI école	5 282,40 €
1707	Mobilier école	686 71 €
1811	Vidéo protection entrée village	51 635,46 €
1909	Climatisation mobile école	487,50 €
2004	Armoire froide Salle des Fêtes	1 553,65 €
2006	Range vélos city stade	162,00 €
	TOTAL	65 344,16 €

3. Les recettes d'investissement

	CA 2020
040 - Opérations d'ordre entre section	25 702,58
10 - Dotations, fonds divers, réserves	26 335,63
13 - Subventions d'investissement reçues	22 201,00
TOTAL	74 239,21

Chapitre 040 : Ce chapitre concerne les opérations d'ordres entre section (sorties d'inventaire et amortissements).

Chapitre 10 : Vient, sur ce chapitre, le Fonds de Compensation de la TVA à hauteur de 5 442,30 €, le versement, pour moitié par le Bassin de Pompey, de la taxe d'aménagement à hauteur de 14 717,75 €. À l'article 1068, est reporté le résultat de l'exercice précédent pour couvrir le besoin de financement des investissements pour un montant de 6 175,58 €.

Chapitre 13 : Il s'agit des subventions, une de l'Etat pour l'informatique de l'école d'un montant de 2 201,00 € et une du département pour la vidéo protection d'un montant de 20 000,00 €.

4. Les restes à réaliser à reporter en 2021

Articles	Désignations	Dépenses	Recettes
024	Cession parcelles		35 220,00 €
165	Cautions logements communaux	4 000,00 €	4 000,00 €
20422	Primes ravalement façade	1 000,00 €	
2113	Acquisition parcelles	2 400,00 €	
21318	Travaux 2020	11 300,00 €	
2188	Défibrillateurs salles	3 000,00 €	
2313	Travaux logements sociaux	53 300,00 €	
TOTAUX		75 000,00 €	39 220,00 €

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Faulx le 12 mai 2021

Le Maire,



Dominique GRANDIEU

